



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3601

Attribution d'une subvention de 120 000 euros et approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la Compagnie M.A.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3601 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 120 000 EUROS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA COMPAGNIE M.A. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Palais de Bondy, sis quai de Bondy à Lyon 5^e. Compte tenu de l'intérêt patrimonial du personnage de Guignol et de la promotion de la marionnette dans ses versions classiques comme dans ses écritures contemporaines, la Ville de Lyon a aménagé au sein de ce bâtiment un théâtre de marionnettes de 131 places dont l'entrée est située 2 rue Louis Carrand à Lyon 5^e.

La gestion et la programmation du Théâtre de Guignol a été assurée par la Compagnie des Zonzons (2000-2016). D'importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes ont été engagés à partir de 2013. Durant cette période, la programmation a été délocalisée. A sa réouverture, la Compagnie des Zonzons a décidé de ne pas poursuivre son activité au Théâtre. Dans un souci de continuité, la Ville a estimé que la compagnie M.A. pouvait assurer la transition en proposant une programmation de théâtre de marionnettes de qualité.

La Ville a lancé un appel à projet à l'été 2017 pour la reprise du Théâtre dans l'objectif de renforcer la place de la marionnette et de Guignol dans la politique culturelle de la Ville.

La Ville souhaitait un projet offrant une valorisation du patrimoine théâtral de Guignol et s'appuyant sur les collections de la Ville de Lyon et du Musée des arts de la marionnette. La Ville est attentive aux liens pouvant se tisser entre le Théâtre de Guignol et ce musée qui place les artistes marionnettistes et leurs pratiques au cœur de son projet. En termes de création, l'appel à projets mettait l'accent sur l'exploration du patrimoine immatériel de Guignol : technique de la gaine lyonnaise, fabrication, jeu, costume... En parallèle, la Ville attendait du porteur de projet qu'il propose une programmation dense pendant les vacances scolaires tout en maintenant une activité régulière. Une ouverture à des propositions pour le public adulte était également souhaitée ainsi qu'un accueil d'autres compagnies de Guignol ou de marionnettes et un projet structuré d'action culturelle, notamment à des partenaires du quartier.

La Compagnie M.A. a été retenue après études de tous les dossiers. Le projet a été sélectionné en fonction des critères évoqués ci-dessus.

La Compagnie M.A. a proposé un projet intégrant la protection et la mise en valeur des ressources patrimoniales dont dispose le Théâtre et les Musées Gadagne. La Compagnie souhaite présenter au public des œuvres issues du répertoire classique en intégrant des méthodes traditionnelles mais aussi des créations contemporaines. La Compagnie M.A. souhaite, par ailleurs, proposer une programmation jeune public intense tout en intégrant des spectacles adultes. Dans son projet, la Compagnie M.A. assure un travail de médiation auprès de publics variés au sein du 5^e arrondissement notamment.

L'ensemble de ces éléments ajoutés au savoir-faire artistique et technique ainsi qu'une équipe solide assurent la Ville d'une bonne gestion du lieu et d'une mise en valeur de Guignol à Lyon.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet dans les meilleures conditions, il est nécessaire de préciser les obligations respectives de la Ville de Lyon et de la Compagnie M.A. dans le cadre d'une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans.

Pour information, une convention de mise à disposition des locaux est proposée pour la même durée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement de 120 000 € est allouée à la Compagnie M.A.

2- La convention d'objectifs susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Compagnie M.A. est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante, soit 120 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER